

HISTOIRE
DE
L'HOTEL DU SACRÉ-CŒUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS

Publiés par la Commission du Vieux Paris.

Le nid n'est pas indépendant de l'oiseau et, lorsque celui-ci présente une physionomie originale, mieux vaut commencer par son histoire celle des choses qu'il a fondées.

Aussi, et malgré l'apparence disparate d'un semblable début, commencerons-nous par faire connaissance avec un petit perruquier de province perdu au fond d'une boutique du Languedoc ou de la Saintonge.

Il est banal de prétendre que, sous l'ancien régime, le talent ne pouvait percer ; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit au contraire avec surprise de l'influence immense qu'exerçait l'esprit, et l'on se prend même à craindre qu'elle n'ait diminué.

Le perruquier dont il s'agit était à n'en pas douter un personnage obscur : si obscur que son nom partage l'incertitude re-

lative à son pays d'origine et oscille capricieusement entre Perrin ou Peirenc, tantôt avec une i, tantôt avec une y. Sa seule action d'éclat fut d'avoir trois fils, dont l'aîné Abraham, né en 1683, devait illustrer toute sa famille en l'éclairant au grand jour de la fortune et des honneurs.

Un beau matin, nouveau cadet de Gascogne, le jeune Abraham se mit en route pour la capitale ; mais au lieu d'épée il portait un déméloir : car, pour les débuts, son choix était forcé, et il ne pouvait espérer vivre que du métier paternel. La situation de garçon perruquier n'ouvrait que des horizons modestes à un homme ordinaire : mais celui-ci était bien fait, spirituel, avenant et, digne précurseur de Gil-Blas, il réussit à se faire apprécier d'un riche bourgeois qui le prit à son service.

Voilà donc Abraham Perrin devenu valet de chambre barbier chez François-Marie Fargès. C'était un maître important, ex-soldat il est vrai, mais ensuite munitionnaire, et enfin conseiller secrétaire du roi, de la maison et couronne de France et de leurs dépendances, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, possesseur de 500,000 livres de rente.

Cette dernière qualité semble avoir particulièrement hypnotisé Perrin et, s'il avait quelques préjugés, il estima du moins opportun de les sacrifier immédiatement sur l'autel du veau d'or. Fargès avait une fille âgée de seize ans, Quoi de plus simple ? Le valet fit un enfant à la fille et

devint, par nécessité prévue, le gendre de son maître.

La fortune commençait à lui sourire. Elle aime dit-on les audacieux. Mais notre perruquier ne comptait pas s'arrêter en si bonne voie et, comme après tout il n'avait rien à perdre, il lança dans le Mississipi et autres affaires de Law tous les biens de sa femme. L'effondrement du système le laissa à vingt-six ans riche de plusieurs millions parmi les ruines innombrables d'autrui, et cette fois voilà notre homme parvenu.

Cependant l'argent n'est pas tout, et d'autres conditions sont requises quand on veut faire figure. Même à notre époque, il n'est pas encore très bien vu d'apporter dans le monde les allures d'un garçon coiffeur et notre homme, conscient de son infériorité passée, résolut d'y porter remède. Il apprit quelque peu le latin, prit ses degrés, se fit recevoir avocat, devint conseiller au parlement de Metz, acheta une charge de maître des requêtes, et réussit à se faire nommer chef du conseil de madame la duchesse douairière (Louise-Françoise, légitimée de France, mère du duc de Bourbon). En même temps, et pour se faire un blason, il achetait à madame la duchesse de Brancas la terre de Moras, près de La Ferté-sous-Jouarre, et s'appelait pompeusement M^r Peyrenc de Moras.

Ses débuts dans le monde avaient eu lieu dans un assez bel hôtel de la place des Victoires : mais plus sa fortune grandissait, et plus il devenait exigeant. Il

lité de femme de chambre. Mais l'arrangement n'eut qu'un caractère transitoire et, dès l'année suivante, cette cervelle de huit ans fut jugée apte à se diriger seule. On supprima la gouvernante, la supérieure mit à la disposition de M^{lle} de Moras un appartement où elle pût recevoir ses visiteurs et donner à manger ; puis, de plus en plus pressée, la mère parla mariage et arrêta l'union de sa fille avec M. de La Mothe-Houdancourt. C'était le fils d'un de ses amis intimes ; très intimes même, si l'on en croit Barbier.

Donc, au mois de septembre 1736, madame de Moras réunit chez elle dans le Perche ses deux fils, sa fille âgée de onze ans, messieurs de La Mothe-Houdancourt père et fils et leur cousin, M. de La Roche-Courbon. Le mariage devait se faire au retour sans perdre un instant : mais toute cette hâte fut inutile, car le sort en avait décidé autrement et le fiancé mourut.

En aucun temps les jeunes filles très riches n'ont manqué de prétendants. La Roche-Courbon, confiant probablement dans l'inconstance d'un aussi jeune cœur, fit de son mieux pour remplacer son cousin et, lorsque tout le monde fut rentré à Paris, il s'installa à la porte du couvent, chez M. de La Mothe lui-même. De là les communications étaient fréquentes et faciles ; elles prirent même une tournure assez inquiétante pour que la Gory, pleine de candeur, s'en alla prévenir Madame de Moras. Mais Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre, et le zèle de la pauvre

femme eut un succès médiocre. Il lui fut répondu que « c'était un malheur d'avoir affaire à des bêtes qui n'entendaient rien », et qu'elle eût dorénavant à se taire : de sorte que l'idylle suivit son cours.

On ne laisse pas ainsi s'amorcer un roman pour l'interrompre ensuite à sa guise, et madame de Moras nous paraît au moins inconséquente lorsque, après avoir fermé les yeux, elle céda brusquement aux représentations de sa famille.

Les deux oncles de M^{lle} de Moras, rêvant pour elle d'un parti plus brillant, obtinrent en effet qu'on éloignât M. de Courbon, et celui-ci se retira sans observation en son château de Contré. Mais personne ne s'était inquiété de la jeune fille et il semblerait que les siens eussent dû mieux connaître sa force de résignation.

En contrefaisant les lettres de madame de Moras, elle réussit à sortir du couvent et, sous la garde de deux laquais à cheval, s'élança en chaise de poste sur la route du Poitou. La Gory, qui croyait l'accompagner chez sa mère, exprima bien sur le chemin quelque étonnement : mais la jeune amazone, armant un pistolet, menaça le postillon de lui casser la tête s'il arrêtait, et la course recommença de plus belle.

Enfin, au bout de sept jours on arriva à Contré. Comme la rapidité de son voyage lui avait fait devancer les lettres par lesquelles elle s'annonçait, rien n'était préparé pour recevoir la fugitive, et la surprise fut complète. Cependant Courbon ne

Le résultat de l'imbroglio fut que Polissy partit seul, tandis que l'oncle Peyrenc persuadait madame de Courbon de prendre sa chaise de poste, et montait lui-même avec la Gory dans celle qui avait servi à l'escapade. Après six jours de route on arriva à Arpajon, où des parents s'étaient réunis pour essayer de faire avouer à mademoiselle de Moras que Courbon l'avait enlevée avec la complicité de la Gory. Ils en furent du reste pour leurs frais ; car la jeune femme rejeta leurs insinuations avec hauteur.

Le lendemain Peyrenc amena sa nièce chez lui où il avait réuni toute sa famille. Elle supplia qu'on la rendit à Courbon ; mais en vain, car tous ces collatéraux n'avaient qu'une idée : la garder prisonnière pour mettre la main sur sa fortune. Elle fut enfermée au couvent de Jarcy, tandis qu'on internait la Gory à Sainte-Pélagie, et encore n'était-ce là qu'un début. Bientôt, pour éviter les désaveux de madame de Moras, l'oncle Peyrenc fut nommé tuteur honoraire et, dès lors, les poursuites marchèrent rapidement.

L'instruction montra que l'escapade avait été complotée par les jeunes gens et que l'incident du pistolet avait été réglé d'avance pour mettre à couvert le postillon : mais la famille soutint qu'il avait été imaginé pour couvrir la Gory. En conséquence :

Courbon fut condamné à mort par contumace, car il s'était enfui à l'étranger où il mourut.

Madame de Blénac, âgée de quatre-vingts ans, ne put supporter la longue

détention qu'on lui avait fait subir, et mourut en sortant de prison.

La Gory fut condamnée à mort, et très probablement exécutée bien que nous n'en ayons pas la preuve.

Le curé de Contré fut condamné à faire amende honorable, à trois ans de galères et à la marque.

Le père du curé, après un assez long séjour au Châtelet, semble avoir été définitivement relaxé.

Quant à mademoiselle de Moras, après lui avoir infligé les humiliations d'une visite de matrones pour s'assurer qu'elle n'était pas mère, en l'enferma jusqu'à sa majorité au couvent d'Hières (Seine-et-Oise) avec 30,000 livres de rente. La peine était légère et, comme sa dot était toujours belle, elle épousa en 1750, après la mort de Courbon, Charles-Louis, comte de Merle, dit le chevalier de Beauchamp, gentilhomme provençal.

Nous l'avons vu déjà : un an après l'enlèvement, ou plutôt après l'escapade, madame de Moras était morte et, en conséquence, lorsque s'éteignit à son tour madame la duchesse du Maine en 1753, l'hôtel fit retour aux héritiers Moras. La même année ils le vendirent au maréchal duc et à madame la duchesse de Biron moyennant 500,000 livres, et la fastueuse demeure connut encore de beaux jours.

D'après le duc de Croÿ, elle était le rendez-vous de toutes les élégances, la ressource et l'honneur de Paris, et il raconte dans ses mémoires qu'il a vu dans les jardins pour plus de 200,000 francs de tulipes. A la mort du maréchal, en 1788,

mière institution privée, ouverte depuis la révolution aux jeunes filles du monde.

Les événements de 1830 et de 1831 eurent encore leur répercussion sur le couvent, où s'était réfugié l'archevêque de Paris. Mais les mauvais jours passèrent, et la prospérité devint telle qu'il fallut s'agrandir encore.

En juillet 1835 on loua l'hôtel Nicolas, qui était contigu, pour y installer les novices : mais, sept ans après, la nécessité d'occuper leurs locaux les fit envoyer à Conflans.

Puis on eut quelques années de tranquillité jusqu'à la révolution de 1848. Toutefois le contact avec l'émeute se borna à l'entrée d'une patrouille, et l'on s'en débarrassa par quelques bouteilles de vin ; car les jours d'épreuve n'étaient pas venus.

C'est en 1904 que l'ordre fut dissout et l'établissement fermé. L'hôtel, évalué 12 à 13 millions, fut pratiquement confisqué malgré l'action juridique qu'intentèrent les arrière-petits-neveux de madame de Charost, et l'on put voir ce singulier spectacle, d'un gouvernement régulier accomplissant ce que n'avait pas fait celui de la Terreur.

P. GUYNEMER.

On s'étonnera peut-être de nous voir traiter un sujet parisien, alors qu'il existe une Société historique de Paris et de l'Île-de-France, qui fait parfois des excursions sur notre domaine. Loin de lui en vouloir nous croyons ainsi lui rendre sa politesse. (*Note de la direction de la Société historique.*)
